

Nigéria

- Population : 178,5 millions
 - PIB/hab. (en dollars) : 3 203
 - République fédérale
 - Indice de développement humain (IDH) : 0,514(152^e rang sur 187 pays)
 - Indice d'inégalité de genre (IIG) : NC
 - Indice de perception de la corruption (IPC) : 26 points sur l'échelle de 0 (fort corrompu) à 100 (très peu corrompu)
 - Membre de l'Union africaine depuis 1963.
-
- Aucune statistique nationale officielle sur la prostitution.
 - Au Nigéria, 50 000 jeunes femmes entre 9 et 17 ans victimes de trafic à des fins de prostitution. Plus de 50 000 jeunes Nigérianes migrantes clandestines livrées à la prostitution en Europe (dont 10 000, rien qu'en Italie). Au moins 20 000 Nigérianes exploitées au Mali (*Fondation Scelles, Cartographie mondiale de la prostitution, 2015*). Population masculine prostituée estimée à 865 à Lagos, 642 à Kano et 358 à Port Harcourt.
 - Régime prohibitionniste : la prostitution est illégale, de même que toutes les formes d'organisation (proxénétisme, établissements de prostitution) et d'encouragement (incitation, contrainte). L'achat de services sexuels n'est pas réprimé. Le *Trafficking in Persons Law Enforcement and Administration Act* de 2003, amendé en mars 2015 prévoyant des sentences plus sévères contre les trafiquants, condamne la traite à des fins sexuelles à 5 ans minimum de prison et 5 470 US\$ (5 054 €) d'amende (7 ans minimum de prison si la victime est mineure).
 - Le gouvernement nigérian a prononcé 30 condamnations pour traite en 2014, contre 42 en 2013 (*U.S. Department of State, 2014*). Des condamnations impliquant des réseaux de traite à des fins sexuelles nigériens ont été prononcées dans toutes les régions du monde où ils sont actifs.
 - Un tiers de la population prostituée au Nigéria serait séropositive. L'*Anti Gay Bill*, votée en 2011, condamne l'homosexualité jusqu'à 14 ans de prison, ce qui précarise encore plus les personnes prostituées de sexe masculin.
 - Boko Haram sévit dans le Nord du pays en enlevant de force des jeunes filles et des femmes pour les revendre comme esclaves sexuelles. L'enlèvement de 276 lycéennes à Chibok en avril 2014 a notamment marqué les esprits, en raison de la mobilisation internationale autour de la campagne *#Bring back our girls*.
 - Phénomène de traite interne important, les victimes sont souvent d'origine rurale et se retrouvent dans des maisons closes dans les grandes villes, en particulier à Lagos et dans l'Etat d'Edo.
 - Pays d'origine des victimes de traite à des fins d'exploitation sexuelle.

- Les victimes sont envoyées vers l'Europe de l'Ouest (en particulier l'Italie, la Belgique et les Pays-Bas), les pays du Golfe, les pays d'Afrique de l'Ouest voisins (en particulier le Mali), la Malaisie, le Maroc, la Libye et la Turquie.

Selon le rapport 2014 du Département d'Etat américain sur la traite des êtres humains, le Nigéria est un pays d'origine, de transit et de destination pour la traite à des fins d'exploitation sexuelle. Les destinations internationales incluent l'Italie (60 à 80 % des jeunes filles emmenées à l'étranger), la République Tchèque, le Danemark, la Finlande, la France, l'Allemagne, l'Irlande, la Malaisie, la Norvège, l'Arabie Saoudite, le Royaume-Uni (plus particulièrement l'Ecosse), la Slovaquie, l'Espagne, la Suède, la Suisse, la Turquie, ainsi que les pays du Moyen-Orient et l'Asie centrale (*Review of European Studies*, 2014). On trouve, parmi les destinations internes, Lagos et Port Harcourt.

Bien que l'économie nigériane ait connu de forts taux de croissance, jusqu'à 5,4 % du PIB en 2013, la population dans son ensemble n'en a pas recueilli les bénéfices. La majeure partie de l'investissement étranger direct, essentiellement le fait de compagnies internationales, a été injectée dans la production de produits de base et dans les industries d'extraction minière. Cette croissance économique qui repose sur la demande de biens n'est pas créatrice d'emplois, le secteur officiel créant un fossé entre les possesseurs de capital et les individus qui ne peuvent plus trouver d'emplois stables. Le chômage et l'insécurité professionnelle ont augmenté pendant que les salaires réels baissaient, en particulier dans les milieux à bas revenus. Le *Nigeria's Structural Adjustment Program* (Programme d'ajustement structurel du Nigéria) a incontestablement aggravé cette tendance à cause de la baisse significative des prestations publiques, du gel des emplois, de la dévaluation de la monnaie et du choix d'un « modèle de développement industriel » qui ne respecte pas les droits des travailleurs (*Third World Quarterly*, 2013). De plus, le gouvernement nigérian n'assure aucune indemnité aux chômeurs, ce qui force un grand nombre d'entre eux à accepter de misérables emplois précaires dans le secteur informel qui ne cesse pas de croître. L'exploitation sexuelle commerciale, comme les autres formes de trafic, joue un rôle majeur dans le secteur informel. La majorité des personnes prostituées en maisons closes dans la métropole de Kaduna sont éduquées (80 % d'entre elles ont terminé au minimum le premier cycle du secondaire), ce qui signifie qu'elles sont employables mais n'ont pas réussi à trouver un autre emploi (*Research on Humanities and Social Sciences*, 2013). Un homme prostitué a expliqué que le gouvernement n'offre pas un environnement qui l'inciterait, lui et tous les autres, à s'épanouir dans les études. Même si ces analyses ne sont pas représentatives de la totalité de la population prostituée au Nigéria, elles prouvent que parmi les personnes qui ont fait des études beaucoup n'échappent pas pour autant à la violence de l'exploitation sexuelle.

Au plan individuel, la raison principale qui incite une personne à accepter la proposition d'un trafiquant sexuel est l'occasion d'une rentrée financière supérieure pour lui-même et sa famille. Avec un taux d'alphabétisation de 51,1 % pour les adultes et de 41,4 % pour les femmes adultes en 2008 d'après la Banque mondiale, l'alphabétisation insuffisante, le chômage élevé, l'inégalité des genres et le niveau de vie médiocre laissent peu d'alternatives aux personnes. La différence entre les taux d'alphabétisation reflète l'inégalité qui prévaut entre les genres. Les femmes ont moins accès à l'éducation et donc aux occasions économiques. Les hommes divorcés sont rarement stigmatisés, alors que les femmes

divorcées sont instamment poussées à se remarier. Une des rares alternatives est la prostitution, en particulier lorsque la femme doit prendre en charge ses enfants (*Transition*, 2014). Pour ce qui est des trafics d'enfants, les familles donnent leur consentement par nécessité financière et ignorent tout des dures réalités qui attendent leur enfant victime du trafic.

L'augmentation de l'émigration à des fins sexuelles commerciales depuis le Nigéria vers des pays européens a véritablement diminué l'impact du chômage. Les envois d'argent par les migrants investis dans le commerce du sexe ont aidé leur famille à échapper à la misère et contribué à relever le défi plus large d'allègement de l'extrême pauvreté dans le pays (*Journal of International Women's Studies*, juillet 2013). Il est toutefois important de souligner que les personnes prostituées ne sont pas des personnes libres. Prisonnières d'un système social stratifié, elles ne peuvent espérer sortir de la pauvreté que par la prostitution.

Réseaux de trafic sexuel

Le risque relativement minime de la traite des êtres humains à des fins d'exploitation sexuelle la rend plus attractive que le trafic illégal des armes et de la drogue. Des organisations criminelles qui collaborent avec des réseaux locaux et internationaux recrutent souvent des jeunes femmes grâce à des promesses de profits matériels et de voyages. Dans une étude portant sur les dossiers de poursuites judiciaires contre les syndicats criminels nigériens en Belgique, les trafiquants sexuels nigériens n'ont, en général, pas de vision à long terme et pas l'intention de créer des structures pour dissimuler leurs activités, ce qui est beaucoup plus souvent le cas pour les réseaux de l'Europe de l'Est (*International Journal of Criminology and Sociology*, 2013). Dans les cas étudiés, les victimes étaient Nigérianes, pour la plupart, âgées de 30 à 40 ans. Dans chaque cas, une *mama* avait joué un rôle majeur. Neuf des dossiers concernaient dix victimes ou plus, ce qui laisse penser qu'il y a des organisations criminelles opérant en Belgique, aux Pays-Bas, en Italie et en Allemagne. Il est difficile et risqué de s'infiltrer dans ces organisations semblables à des mafias et ces cartels connectés en réseaux. Ils oeuvrent en général au niveau international par le biais de la corruption, tout en gardant le contact avec leur réseau nigérian dont la structure est pyramidale. Ils exploitent des femmes avant tout dans le but de les livrer à la prostitution, mais ils sont également actifs dans le domaine du trafic alimentant les mariages forcés. Les méthodes de coercition incluent l'asservissement par la dette (en général de 25 000 à 50 000 US\$/23 100 à 46 195 €), la violence physique, l'envoûtement par le vaudou, la confiscation des documents de voyage et la menace de représailles contre la famille restée au Nigéria. Tout cela a pour résultat, en général, de dissuader la victime de témoigner en justice contre les trafiquants.

Dans les cas de trafics d'enfants, les trafiquants font pression sur les jeunes pour leur faire accepter des emplois fictifs et les exploiter finalement par la prostitution et les autres formes de traite. Par l'intermédiaire des tantes, oncles ou cousins lointains, les trafiquants profitent fréquemment du système familial, au sens le plus large, pour atteindre les victimes. Autrefois, les enfants étaient embauchés pour des travaux domestiques grâce à un accord direct entre les parents et les employeurs. Il comportait même parfois une promesse d'études ou de formation professionnelle. Ce lien avec les parents de l'enfant s'est défait car ce sont des intermédiaires qui fournissent de plus en plus souvent des enfants issus de familles rurales

pauvres pour travailler chez des employeurs en ville. Nombre d'entre eux sont alors vendus pour la prostitution sans jamais atteindre la promesse d'emploi initiale.

Les itinéraires habituels des trafiquants dont l'objectif principal est l'exploitation sexuelle passent par la côte ouest du Nigéria, par le Mali et le Maroc puis continuent par bateau vers l'Espagne. Ils peuvent aussi passer par la côte ouest du Nigéria, la Libye et l'Arabie Saoudite. 90 % des trafiquants traversent le désert du Sahara en voiture. D'autres empruntent les aéroports, les ports maritimes et les zones de brousse (*Review of European Studies*, 2014). Les victimes voyagent ensemble, accompagnées de trafiquants qui changent constamment. Elles subissent des viols au cours du voyage depuis le Nigéria vers le Bénin (Cotonou), le Ghana, le Mali et le Maroc. Si elles tombent malades, on les abandonne en route.

Le pouvoir, sans cesse plus grand des acteurs privés, parmi lesquels on retrouve les réseaux de trafic et les organisations terroristes, limite la capacité de l'Etat à combattre la traite des êtres humains (*Falola*, 2013). L'organisation terroriste *Boko Haram*, bien qu'à l'origine non axée sur la traite sexuelle, a joué un rôle essentiel dans le Nord du Nigéria. Des femmes et des jeunes filles ont été enlevées dans cette région, certaines étant destinées à l'esclavage sexuel par le biais de mariages forcés avec des membres de l'organisation. Du fait même de la nature de cette organisation terroriste, il existe peu de données sur le rôle précis qu'elle joue dans le trafic humain et la prostitution. Néanmoins, elle contribue clairement à l'exacerbation de l'inégalité des genres au nom de l'Islam et de la Charia.

La *mama* est une entremetteuse qui contrôle de près les victimes. C'est en général une ancienne prostituée qui a racheté sa liberté. Elle est la patronne des femmes prostituées et veille à maintenir l'ordre dans les chambres ainsi qu'entre les clients et les femmes prostituées. Son implication permet aux têtes de réseaux de rester loin de l'activité criminelle. Ces *mamas* sont partie intégrante du réseau car elles participent au recrutement et au « dressage » des jeunes filles. En échange, elles font souvent fortune et retournent dans leur région où elles ont assez d'argent pour construire une ou plusieurs maisons. La réussite des *mamas* peut également devenir un facteur d'attractivité pour les victimes de traite sexuelle.

Conditions de vie des personnes prostituées nigérianes

Il y a plus de 50 000 jeunes Nigérianes migrantes clandestines livrées à la prostitution en Europe, dont 10 000 rien qu'en Italie, et en Asie (*Journal of International Women's Studies*, juillet 2013). Environ 92 % des Nigérianes emmenées en Europe à des fins d'exploitation sexuelle viennent de l'Etat d'Edo, essentiellement de l'ethnie Binis, depuis Benin City (*International Journal of Criminology and Sociology*, 2013). Dans la plupart des villes où elles sont envoyées, les jeunes Nigérianes n'ont pas accès aux soins médicaux, elles sont soumises à des relations sexuelles à risques et obligées de recevoir parfois jusqu'à 30 clients par jour (*Review of European Studies*, 2014). Il résulte de ce trafic à l'intérieur du Nigéria et à partir du Nigéria des pertes en vies, une augmentation de la généralisation des infections sexuellement transmissibles (IST) et du VIH/Sida, une plus grande violence, une image détériorée du pays, un déplacement massif des femmes nigérianes. Pour ce qui est des victimes mineures, on constate une déscolarisation plus fréquente et un développement anormal de l'enfant. Les jeunes femmes et les petites filles emmenées dans des pays étrangers

envoient souvent de l'argent et sont vues comme des « libératrices » économiques de leurs familles et de leur communauté restées au pays.

L'exploitation sexuelle commerciale en maisons closes est reconnue comme un business en pleine expansion dans le nord et le centre du Nigéria. L'Etat d'Edo, dans le sud, est considéré comme la plaque tournante du trafic sexuel (*Global Journal of Human Social Science*, 2013). Les bordels nigériens ont une structure fortement hiérarchisée, les propriétaires apparaissent rarement et opèrent par l'intermédiaire des gérants et des *mamas*. Les prix varient selon le type précisé de relations sexuelles, en fonction de règles, du niveau d'implication et de participation, des valeurs et normes culturelles et de l'aisance socioéconomique du client. Cependant, la fréquence de cette activité n'améliore pas l'acceptation sociétale des personnes prostituées, qui sont souvent désavouées et rejetées par leur famille et leurs amis.

Par ailleurs, au Nigéria, les personnes prostituées sont susceptibles d'être utilisées pour des rituels qu'on appelle « l'argent du sang ». Les clients sont souvent des hommes âgés, prêts à payer de fortes sommes d'argent en échange de relations sexuelles et pour certains rituels. Ces rituels nécessitent des prélèvements de tissus humains, « des poils pubiens, des fluides corporels, voire des organes sexuels » (*Culture, Health & Sexuality: An International Journal for Research, Intervention and Care*, 2013) qu'on apporte à des sorciers, à des praticiens de la médecine traditionnelle ou à des prêtres du « juju ». Certaines femmes prostituées ayant subi une intervention lourde décèdent dans les jours qui suivent. Des victimes ont également été obligées de lécher les plaies de certains clients, rituel faisant croire à ces derniers que cela leur apportera la richesse.

La prostitution étant légale dans de nombreux pays voisins, les trafiquants font passer les femmes nigérianes vers ou à travers ces pays, où ils peuvent œuvrer plus facilement. Les autorités nigérianes sont dans l'incapacité de poursuivre judiciairement les réseaux internationaux qui couvrent ces pays puisque les activités de ces derniers sont légales dans certains de ces pays. Les trafiquants amènent les jeunes filles au Mali, sous prétexte de les envoyer en Europe, mais, au lieu de cela, ils abandonnent leurs victimes à des propriétaires de bordels une fois passées les frontières internationales poreuses. Ces trafiquants demandent jusqu'à 10 000 US\$ (9 239 €) aux victimes pour les coûts de transport. Parce que la prostitution est légale au Mali, les bordels sont en général sûrs et on peut y compter parfois jusqu'à 1 000 Nigérianes. Les victimes se voient refuser tout contact avec l'extérieur tant qu'elles n'ont pas remboursé leurs dettes et ont peu de chances de pouvoir s'échapper. Quelques-unes meurent et sont enterrées sur les lieux (*Review of European Studies*, 2014). La prostitution est également légale dans les pays voisins (Bénin et Burkina Faso). Les trafiquants jouissent donc d'une grande sécurité dès qu'ils franchissent les frontières de tous ces pays.

Les filles, amenées en Europe à des fins d'exploitation sexuelle commerciale, sont ensuite abandonnées lorsqu'elles ne sont plus « rentables » ou qu'elles deviennent trop récalcitrantes. Parmi les cas de poursuites judiciaires des réseaux nigériens par les autorités belges, 26 sur 27 impliquaient des victimes du trafic sexuel, dont 10 mineures (*International Journal of Criminology and Sociology*, 2013). Environ 10 victimes nigérianes étaient impliquées dans chacune des affaires.

Relations hétérosexuelles et homosexuelles

Le projet de loi *Anti-Gay Bill* ayant acquis force de loi en novembre 2011, le Code pénal nigérian et la Charia pour le nord du Nigéria condamnent les activités homosexuelles à 14 ans de prison. Quoi qu'il en soit, la population masculine prostituée est estimée à 865 à Lagos, 642 à Kano et 358 à Port Harcourt. Un pourcentage important de personnes homosexuelles déclarent qu'elles vendent ou achètent des relations sexuelles auprès d'autres hommes. Une étude menée auprès de personnes homosexuelles urbaines anglophones au Nigéria révèle qu'il faut avoir un ami masculin prostitué pour débiter dans ce commerce (*Culture, Health & Sexuality: An International Journal for Research, Intervention and Care*, 2013).

Les hommes prostitués sont confrontés à des violences qui viennent des clients, de la police et d'autres membres de la société. Ils ne sont pas en mesure de demander justice. Ils sont confrontés à de la discrimination, en particulier dans le domaine de la santé et des soins leur sont souvent refusés. En conséquence, ils ont recours à l'automédication ou s'en remettent aux guérisseurs traditionnels qui ne font pas de discrimination. Quelques-uns déclarent avoir été obligés d'accepter des relations non protégées avec des agents de police, qui refusent ensuite de payer le prix fixé avant la relation et menacent de les dénoncer. Tous répondent qu'ils ont appris à éviter les policiers à cause des menaces d'extorsion, de chantage et d'arrestation arbitraire. Nombre de ces hommes ne sont pas en mesure de négocier l'utilisation d'un préservatif à cause de leur dépendance économique vis-à-vis des clients, ce qui leur fait courir davantage de risque d'exploitation et augmente leur sensibilité au VIH/Sida. Les victimes interrogées ont également mentionné des menaces, des maltraitements physiques, des sentiments d'impuissance et d'insécurité. Il est aussi fait fréquemment état de relations sexuelles intergénérationnelles. Le pouvoir coercitif du client est multiplié lorsque la rencontre a lieu chez lui, ce qui se produit souvent en raison de l'illégalité à la fois de l'homosexualité et de la prostitution. Une victime masculine de 22 ans a raconté qu'il avait dû accepter un rapport sexuel non protégé chez un client parce qu'il n'avait pas assez d'argent pour payer son retour. Un peu plus tard, il a été testé positif au VIH/Sida. Comme souvent dans le cadre des autres formes de prostitution, l'opinion qui prévaut chez les clients est qu'ils avaient payé pour avoir ces corps afin d'en faire ce qu'ils voulaient.

Efforts gouvernementaux, taux de réussite et recommandations

Le gouvernement nigérian fait des efforts significatifs pour éliminer la traite des êtres humains, mais n'est actuellement pas en conformité avec les critères minimum standard, tels qu'ils sont décrits dans le rapport 2014 sur la traite des êtres humains du Département d'Etat américain. Le trafic sexuel est criminalisé dans le Code pénal nigérian, conformément à la loi de 2003 sur l'administration et l'application de la prohibition de la traite des êtres humains. Elle stipulait des condamnations de 10 à 15 ans d'emprisonnement et/ou une amende équivalente à 1 250 US\$ (1 155 €) (*U.S. Department of State*, 2013). En ce qui concerne les amendes, la communauté internationale, comme les autorités nigérianes, pense que la loi ne va pas assez loin. Un projet de loi voté par le Sénat en mars 2014 institue des condamnations plus sévères, la plus basse étant de 5 ans de prison et une amende de 500 US\$ (462 €) (*Premium Times*, 19 mars 2014). Si cette loi représente bien une avancée, il faut que la

législation accorde plus de pouvoir aux plaignants et restreigne la possibilité pour les juges de substituer des amendes à des peines de prison. De plus, malgré la protection exhaustive qu'est censée apporter la loi de 2003 sur les droits de l'enfant, de nombreux enfants sont victimes de la traite à des fins d'exploitation sexuelle à cause de la médiocre application de la loi, ainsi que du manque de conscience généralisé que le trafic des enfants est une violation des droits de l'homme.

Le gouvernement devrait poursuivre, avec la plus grande énergie, ses enquêtes sur la traite. Il devrait apporter la garantie que les trafiquants reconnus coupables reçoivent les condamnations appropriées, et donner suite aux programmes de formation qu'il a mis au point auprès des fonctionnaires de police et de l'immigration pour identifier les victimes de la traite. Il est également nécessaire d'intensifier les enquêtes dans les milieux gouvernementaux corrompus complices de délits de traite. Une plus grande implication des leaders traditionnels comme du public contribuera à l'éradication du trafic sexuel. La tâche n'est pas facile, les militants anti-trafic recrutés par le gouvernement doivent se déplacer sous la protection de la police armée à cause de l'hostilité manifestée aussi bien par les hommes que par les femmes. Pourtant, la participation des leaders d'opinion au processus permettrait d'atteindre les buts fixés.

Le Nigéria a conclu un accord de coopération avec la République du Bénin pour combattre la traite des mineurs. Il est en discussion pour de nouveaux accords avec le Niger et le Cameroun. Le gouvernement a prêté son concours à des enquêtes impliquant des Nigériens en Côte-d'Ivoire, en Belgique, en République Tchèque, en Finlande, en France, en Allemagne, aux Pays-Bas, en Norvège, à Taiwan et au Royaume-Uni (*Premium Times*, 19 mars 2014). Cependant, la coopération ne va pas assez loin, comme cela apparaît dans une étude sur l'impossibilité de poursuivre judiciairement certains complices restés au Nigéria dans des procès belges du fait qu'ils soient hors de la juridiction (*International Journal of Criminology and Sociology*, 2013).

Il faut ajouter que le gouvernement n'a pas engagé une procédure officielle pour le retour et la réinsertion des victimes nigérianes, les privant de l'accès à des soins adaptés lors de leur retour. Le *National Agency for Prohibition of Traffic in Persons and Other related Matters* (NAPTIP) a franchi d'immenses étapes dans la lutte contre la traite des êtres humains au Nigéria, mais doit encore faire face à d'importants défis. Des affectations budgétaires insuffisantes restreignent sa capacité à mener le combat pour la réinsertion des victimes et contre la traite des êtres humains. Le manque de statistiques sur les victimes de traite rend la recherche et la planification des projets difficiles. Le NAPTIP recommande de façon très spécifique des campagnes intensives, l'intégration d'informations sur les risques de traite dans les programmes scolaires, le combat contre l'inégalité des genres, la coopération internationale dans le harcèlement des trafiquants, une amélioration de la sécurité aux frontières, des programmes de soutien pour les pauvres et les chômeurs, un élargissement de ses compétences en particulier en matière de prévention et de réinsertion (*Anuforum*, octobre 2014).

La capacité d'accueil a atteint 313 places en 2014 dans des foyers qui fournissent un logement et des aides à la réinsertion, mais sur une courte période. En juillet 2014, le NAPTIP et le *Nigerian Educational Research and Development Council* (NERDC) ont signé un *Memorandum of Understanding* (Guide à la compréhension) s'engageant à ajouter un volet

« anti-traffic » aux programmes scolaires des écoles primaires et secondaires, ce qui consolidera les efforts de prévention et de prise de conscience (*NAPTIP Press Release*, 24 juillet 2014).

En raison de la dépendance économique des personnes prostituées face à leurs clients, les récentes campagnes gouvernementales éducatives, destinées à diminuer la propagation du VIH/Sida, ont eu peu d'audience. On estime que jusqu'à un tiers de la population se prostituant au Nigéria est séropositive (*Research on Humanities and Social Sciences*, 2013). La prévalence élevée du VIH/Sida dans la région est attribuée à des facteurs tels que la pauvreté, la prostitution, la concomitance des partenaires sexuels et la migration. Une étude conduite à Asaba, Port Harcourt et Uyo a porté sur les femmes qui se prostituaient dans la région en maisons closes, dans la rue et dans les night-clubs. Elle a révélé que 90 % d'entre elles utilisaient des préservatifs mais que la moitié environ accepterait de ne pas le faire si le client payait plus cher. Seules 10 % ont fait part de leur volonté de renoncer à cette pratique à cause du risque élevé de contracter le virus (*Research on Humanities and Social Sciences*, 2013). Certes, il existe chez ces populations des idées fausses quant au mode de transmission du virus, mais la pauvreté est l'obstacle principal à la baisse du taux de prévalence du VIH/Sida. Non seulement, elle pousse les personnes vers la prostitution de survie, mais elle les oblige à satisfaire les exigences des clients en dépit des conséquences.

Diverses campagnes dans les médias nigériens visent à améliorer la prise de conscience et à promouvoir l'utilisation du préservatif pour lutter contre le VIH/Sida. Leur objectif est de faire baisser la fréquence de l'apparition du sida grâce à l'éducation en matière de transmission et de comportements non risqués, seuls moyens sûrs d'éviter la maladie. Des personnalités ont soutenu que ces campagnes devraient être remaniées afin d'atteindre davantage les jeunes, par exemple en utilisant les réseaux sociaux. Elles ne visent pas à modifier les problèmes structurels mentionnés plus haut qui poussent les personnes dans la prostitution. Les personnes prostituées acceptent ces risques élevés parce que leur survie économique en dépend.

La façon la plus significative de réduire la prostitution et la traite sexuelle au Nigéria passerait par des plans de réduction de la pauvreté. Il faut que le gouvernement facilite un environnement créateur d'emplois pour les Nigériens les plus pauvres. Il faudrait également dissuader les foyers riches d'employer des mineurs comme domestiques. Cette tradition permet aux trafiquants de manipuler les familles démunies en leur promettant ce type d'emplois. Une législation qui imposerait des condamnations plus sévères et applicables contre le trafic sexuel et sa clientèle contribuerait également à la lutte contre ce phénomène.

Sources

- « Human Trafficking: Nigerian Senate passes bill to amend existing law », *Premium Times*, 19 mars 2014.
- Akede N., « NAPTIP and NERDC sign agreement to mainstream human trafficking curricula into primary and secondary schools », *NAPTIP Press Release*, 24 juillet 2014.
- Anuforom E. I., *The Social and Economic Implications of Human Trafficking in Nigeria: NAPTIP in Focus*, 6th Annual Interdisciplinary Conference on Human Trafficking, 9-11 octobre 2014.

- Braimah T.S., « Sex Trafficking in Edo State, Nigeria: Causes and Solutions », *Global Journal of Human Social Science*, Vol. 13, n°3, 2013.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution*, 2013.
- CRIDES/Fondation Scelles, *Revue de l'actualité internationale de la prostitution*, 2014.
- Edegoh L., Asemah E., Ude-Akpeh C., « A Study of HIV/AIDS Media Campaigns and Knowledge of High Risk Factors among Sex Workers in South-South Nigeria », *Research on Humanities and Social Sciences*, Vol. 3, n°13, 2013.
- Falola T., *The African Diaspora: Slavery, Modernity, and Globalization*, University of Rochester Press, Coll. « Rochester Studies in African History and the Diaspora », 2013.
- Gaudio R., « Dire Straights in Nigeria », *Transition*, n° 114, 2014.
- Joel A.B., Orkuma A.M., « Locational Pattern of Brothel-Based Commercial Sex Works in Kaduna Metropolis of Kaduna State, Nigeria », *Research on Humanities and Social Sciences*, Vol.3, n°22, 2013.
- Lebaron G., Ayers A., « The Rise of a 'New Slavery'? Understanding African unfree labour through neoliberalism », *Third World Quarterly*, Vol. 34, Issue 5, 2013.
- Leman J., Janssens S., « Creative Adaptive Criminal Entrepreneurs from Africa and Human Trafficking in Belgium: Case Studies of Traffickers from Nigeria and Morocco », *International Journal of Criminology and Sociology*, Vol. 2, 2013.
- Oderinde O., « The Religio - Cultural Context of Girl-child Trafficking in Nigeria », *Review of European Studies*, Vol. 6, n°1, 2014.
- Okanlawon K., Adebowale A., Titilayo A., « Sexual hazards, life experiences and social circumstances among male sex workers in Nigeria », *Culture, Health & Sexuality: An International Journal for Research, Intervention and Care*, Vol.15, Supplement 1, 2013.
- Osezua C., « Changing Status of Women and the Phenomenon Trafficking of Women for Transactional Sex in Nigeria: A Qualitative Analysis », *Journal of International Women's Studies*, Vol. 14, Issue 3, juillet 2013.
- U.S. Department of State, *Trafficking in Persons Report*, juin 2014.

- Fondation Scelles, *Cartographie mondiale de la prostitution* :
<http://www.fondationscelles.org/fr/la-prostitution/prostitution-par-pays/cartographie-mondiale-de-la-prostitution>